



Faire venir sa belle-soeur de 13 ans en France

Par **alain66**, le **22/09/2018** à **09:06**

Bonjour,rrrnJe suis français, marié avec une ivoirienne depuis 2 ans, et ma femme voudrais faire venir sa soeur de 13 ans en France car la situation familiale en Cote d'Ivoire est mauvaise. Sa mère est partie et son père ne peut s'occuper de sa fille, il est militaire (major) et il n'est jamais chez lui, vu son métier, il est toujours en déplacement. rnrnPourriez vous me dire comment pouvoir faire venir ma petite-belle soeur à ma charge en France.rnrnMerci pour vos reponses.

Par **Tisuisse**, le **22/09/2018** à **09:27**

Bonjour,rrrnCela ne relève pas du droit familial mais du droit des étrangers. Voir d'abord le Consulat e France ou l'Ambassade de France sur place, en Cote d'Ivoire. Cette ado a ses parents vivants et c'est à ces derniers de faire le nécessaire, pas à vous.

Par **citoyenalpha**, le **22/09/2018** à **20:28**

BonjourrrrnA l'heure actuelle du droit, cette procédure n'est point possible.rnrnRestant à votre disposition